



Le Maire, Mr Philippe VANHEULE et le CCAS de BOSROUMOIS
mettent en place une mutuelle communale au profit des habitants.

Ce concept est une réponse solidaire face à la baisse du taux de remboursement de la sécurité sociale.

Pour en bénéficier, la mutuelle communale est réservée aux seuls habitants de la commune. Outre cette limitation, aucune condition n'est requise pour en bénéficier.

Ce dispositif est créé pour s'adresser en priorité aux personnes dont le coût d'une complémentaire santé est lourd financièrement. Cela concerne également les personnes qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire, en partie financée par l'employeur.

L'accès pour tous à une complémentaire santé est le fer de lance de ce dispositif:

- Aucune limite d'âge
- Aucune condition de ressource
- Aucun questionnaire de santé n'est à remplir

Pour en bénéficier, vous pouvez prendre RDV au CCAS 02 32 96 97 57

- Une action forte en faveur du pouvoir d'achat
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun parmi les offres de plusieurs partenaires
- Une tarification simple générant une réelle économie sur les cotisations

